



PRÉFÈTE DU PAS-DE-CALAIS

PREFECTURE
DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES
Bureau des Elections et de la Citoyenneté

**ARRETE NOMMANT LES MEMBRES
DE LA COMMISSION DE PROPAGANDE DEPARTEMENTALE
POUR L'ELECTION DES CONSEILLERS REGIONAUX
LES 6 ET 13 DECEMBRE 2015**

LA PRÉFÈTE DU PAS-DE-CALAIS
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral, livre 1^{er}, titre Ier (parties législative et réglementaire) et notamment les articles L.354, R.31 et R.32 relatifs à l'institution et à la composition de la commission de propagande ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n°2007-1670 du 26 novembre 2007 relatif à la composition de la commission de propagande ;

VU le décret du 29 janvier 2015 portant nomination de Mme Fabienne BUCCIO en qualité de préfète du Pas-de-Calais ;

VU le décret n° 2015-939 du 30 juillet 2015 portant convocation des collèges électoraux pour procéder à l'élection des conseillers régionaux ;

VU l'arrêté préfectoral n°2015-10-135 du 24 juillet 2015 accordant délégation de signature ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 23 octobre 2015 instituant la commission de propagande départementale ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture du PAS-de-CALAIS ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} - La composition de la commission de propagande électorale départementale est fixée comme suit :

Pour la réunion du mardi 10 novembre 2015 à 14 h 00 :

Président :

- M. Marc SAUVAGE, président du tribunal de grande instance d'ARRAS.

Membres :

- M. Philippe GRAND MILLORAT, représentant de La Poste
- Mme Maryse REBOUT, représentant de La Poste
- M. Francis MANIER, Directeur de la Citoyenneté et des Libertés Publiques à la Préfecture du Pas-de-Calais

Secrétaire :

- M. Christophe PUCHOIS, Chef du Bureau des Elections et de la Citoyenneté, à la Préfecture du Pas-de-Calais

Pour la réunion du mardi 17 novembre 2015 à 17 h 00 :

Président :

M. Marc SAUVAGE, président du tribunal de grande instance d'ARRAS.

Membres :

- Mme Maryse REBOUT, Représentant La Poste
- M. Francis MANIER, Directeur de la Citoyenneté et des Libertés publiques à la Préfecture du Pas-de-Calais

Secrétaire :

- M. Christophe PUCHOIS, Chef du Bureau des Elections et de la Citoyenneté, à la Préfecture du Pas-de-Calais

Pour la réunion du mercredi 9 décembre 2015 à 14 h 00:

Président :

M. Marc SAUVAGE, président du tribunal de grande instance d'ARRAS.

Membres :

- Mme Maryse REBOUT, représentant La Poste
- M. Francis MANIER, Directeur de la Citoyenneté et des Libertés publiques à la Préfecture du Pas-de-Calais

Secrétaire :

- M. Christophe PUCHOIS, Chef du Bureau des elections et de la Citoyenneté, à la Préfecture du Pas-de-Calais

ARTICLE 2.- Les quantités de bulletins de vote et de circulaires à produire par les candidats et les modalités de livraison sont fixées dans l'annexe jointe.

ARTICLE 3.- Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Pas-de-Calais.

ARTICLE 4.- M. le Secrétaire Général de la Préfecture du PAS-de-CALAIS et M. le Président de la commission de propagande sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

ARRAS, le 28 octobre 2015

Pour la Préfète,
Le Secrétaire Général,

Marc DEL GRANDE

PLAFOND des DEPENSES

Population municipale (totale de la région) 2015	Plafond des dépenses actualisé (total région) (par le décret n° 2009-1730 du 30/12/2009)
5 973 098	1 744 525 €

QUANTITES MAXIMA d'IMPRESSION des DOCUMENTS ELECTORAUX

AFFICHES 594 x 841 mm	AFFICHES 297 x 420 mm	CIRCULAIRES 210 x 297 mm	BULLETINS DE VOTE (format paysage) 210 x 297 mm
5 182	5 182	1 167 642	2 x 1 223 244

LIEUX de LIVRAISON

IMPRIMES	QUANTITES	LIEUX DE LIVRAISON
Circulaires	1 167 642	Société DUHAMEL LOGISTIQUE- site 1 - 64 rue du 11 novembre, 27690 Léry Tél 02.32.63.32.20
Bulletins de vote (destinés à la propagande)	1 223 244	
Bulletins de vote (destinés aux bureaux de vote)	1 223 244	

Les bulletins de vote sont impérativement livrés en 2 lots distincts et clairement identifiés comme suit :

- ↳ 1 lot destiné à la propagande adressée aux électeurs (identifié : "Propagande")
- ↳ 1 lot destiné aux communes du département (identifié : "Bureaux de vote")



Ces bulletins de vote destinés aux bureaux de vote sont impérativement conditionnés par paquet de 500 ou 1000 bulletins

DELAI de LIVRAISON des DOCUMENTS

- pour le premier tour de l'élection : avant le mardi 17 novembre 2015 à 12H, heure limite de dépôt.
- pour le second tour de l'élection : avant le mercredi 9 décembre 2015 à 12H, heure limite de dépôt.

COMMISSION de PROPAGANDE

Mardi 10 novembre 2015 à 14H : Installation en préfecture du Pas-de-Calais de la commission

Mardi 17 novembre 2015 à 17H : premier tour

Mercredi 9 décembre 2015 à 14H : second tour

Informations utiles :

Consultez toutes les informations utiles sur le site internet de la préfecture du Pas-de-Calais à l'adresse suivante : pas-de-calais.gouv.fr rubrique élections régionales

Consultez les documents applicables aux comptes de campagne des candidats sur le site Internet de la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques à l'adresse suivante : <http://www.cnccfp.fr>